

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20240410-20240415-DE

L'an deux mille vingt quatre

Le : 10 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Lakdhar ABED, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON ;

PROCURATIONS : Monsieur David FRETILLE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Ludovic DELHOUME à Madame Nadine BURGAUD, Madame RESTOUEIX Chloé à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur BOUHIER Arnaud à Madame BOUHIER Aurore

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de
Conseillers en
exercice : 27

Votants : 25

Présents : 20

Délibération n°2024-04-15 Subvention de fonctionnement à l'amicale du personnel

Il est proposé de verser une subvention représentant 0.15% de la masse salariale (chapitre 012), soit 4 440.75€ à l'amicale du personnel.

Cela permet à cette dernière d'organiser des manifestations des animations à destination du personnel municipal et de leurs enfants (arbre de Noël).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le montant mentionné ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 12 avril 2024.

Affiché / Notifié le 12 avril 2024

Certifié exécutoire le 12 avril 2024

LE MAIRE,

NADINE BURGAUD

